

Feuille d'information sur la collecte et le traitement des déchets 2020

zeba

Zweckverband der Zuger Einwohnergemeinden für die Bewirtschaftung von Abfällen

	Ramassage	Ökihof	Ökimobil (Cham, Zug)	Points de collecte	Points de vente	Rössliträm (Baar)
Ordures ménagères	●	~50/kg mini. 2-				
Déchets encombrants, combustibles	●	~50/kg mini. 2-				
Déchets verts, du jardin et de la cuisine	●					
Papier (en paquets)	●	●				
Rognures de papier (sacs transparents)	●	●				
Carton	●	●				●
Textiles, chaussures		●				
Verre à usage unique		●	●	●		●
Boîtes de conserve en fer-blanc		●	●	●		●
Aluminium		●	●	●	●	●
Bouteilles réutilisables		●			●	●
Bouteilles PET de boissons		●	●	●	●	●
Bouteille en matière synthétique		●	●			●
Mousse dure de polystyrène EPS		●	●			
Huiles usées / huiles alimentaires		●				
Métal		●	●		●	
Céramique, porcelaine, déchets minéraux		max. 60 l	●			
Livres		●	●			
CD's, DVD's		●	●		●	●
Piles, accus		●	●		●	●
Batteries de voitures		1.- kg			●	
Pneus		1.- kg			●	
Capsules de café		●			●	
Lampes fluorescentes		●	●		●	
Appareils électriques et électroniques		●			●	
Appareils ménagers, réfrigérat. et congélat.		●			●	
Déchets spéciaux						
Médicaments, produits chimiques, peintures etc.		●			●	
Cadavres d'animaux: (jusqu'à 70 kg également au Ökihof) KSG, Walterswil, tél. 041 760 17 47						

Mesdames, Messieurs,

A la page 1 de la feuille d'information sur la collecte et le traitement des déchets, vous trouverez les symboles qui figurent également sur les objets à éliminer. Les lieux, termes et dates importants pour l'élimination des déchets sont traduits.

Les principes généraux de l'élimination des déchets en Suisse sont disponibles sur Internet et à l'administration communale dans votre langue maternelle.

Ces indications vous permettent d'apporter de nombreux déchets à recycler et de contribuer ainsi à ménager les ressources.

Un grand merci de votre collaboration.

Ökihof

Baar	Altgasse 40 041 769 06 69 www.baar.ch
Cham	Furenmatt 041 723 87 90 www.cham.ch
Hünenberg	Zentrumstrasse 12 041 784 44 88 Zythus, Luzernerstrasse 91 www.huenenberg.ch
Menzingen	Industriestrasse 11 041 756 00 24 www.menzingen.ch
Neuheim	Beim Werkhof 041 755 35 92 www.neuheim.ch
Oberägeri	Wassermättli 079 455 89 03 www.oberaegeri.ch
Risch	Beim Sportpark 041 798 18 43 www.rischrotkreuz.ch
Steinhausen	Sennweidstrasse 2 041 748 11 33 www.steinhausen.ch
Unterägeri	Buchholzstrasse 17 041 750 32 30 www.unteraegeri.ch
Walchwil	Bahnhofstrasse 5 079 328 59 12 www.walchwil.ch
Zug	Äussere Güterstrasse 058 728 97 18 www.zug.ch

Brockehuus à l'Ökihof Zug, tél. 041 725 26 90

Heures d'ouverture :

Mercredi : 13 h 00 – 16 h 30 / Samedi : 09 h 00 – 13 h 00

Prix

Sac à ordures 17 litres, Fr. 1.30 35 litres, Fr. 2.50

Sac à ordures 60 litres, Fr. 4.20 110 litres, Fr. 7.60

Déchets encombrants par kilo Fr. 0.50

Déchets des entreprises

Les sociétés AIS (artisanales, industrielles et de services) mettent à disposition leurs ordures dans des containers sur 4 roues équipés de puces de pesage au prix de 47,5 cts au kg. Le formulaire d'inscription est téléchargeable sous www.zebazug.ch.



Adresses importantes :

ZEBA, secrétariat Cham, tél. 041 783 03 40, www.zebazug.ch

Point de récolte des déchets toxiques Ökihof Zug, tél. 041 728 17 00

Gemeinnützige Gesellschaft Zug (GGZ), GGZ@WORK – RECYCLING BAAR, tél. 041 763 23 13

Gemeinnützige Gesellschaft Zug (GGZ), GGZ@WORK – BAUTEILLADEN ZUG, tél. 041 712 26 75

www.zeba.sammelkalender.ch

Règlement Ökihof

Afin de garantir un maximum de confort, de sécurité et de propreté dans notre Ökihof, nous vous prions de bien vouloir suivre les consignes suivantes :

- 1.** Pendant les heures d'ouverture, l'accès est autorisé à toutes les personnes et à tous les collaborateurs des entreprises situées sur le territoire de la ZEBA. Ces personnes peuvent utiliser tous les Ökihof des communes zougaises pour amener des déchets ayant été générés dans les communes zougaises.
- 2.** Les enfants de moins de 10 ans ne sont autorisés à se rendre à l'Ökihof qu'accompagnés et sous la surveillance de personnes investies de l'autorité parentale.
- 3.** Il est interdit de séjourner dans la zone de l'Ökihof dans le cadre d'activités culturelles, politiques ou religieuses. Le droit d'accès peut être encore plus restreint par la commune.
- 4.** Les chiens doivent être tenus en laisse ou être attachés à l'extérieur de la zone de l'Ökihof.
- 5.** Venir à l'Ökihof pour accéder à des marchandises remises est interdit.
- 6.** Il n'est possible de rester que 15 minutes sur la zone de l'Ökihof.
- 7.** Les biens déposés deviennent la propriété de la ZEBA ou de l'organisation de recyclage correspondante. Les visiteurs de l'Ökihof ne sont pas autorisés à emporter ces biens.
- 8.** Les produits chimiques, médicaments, poisons, déchets spéciaux et emballages comportant des symboles signalant un danger de quelque nature que ce soit doivent être remis au personnel de l'Ökihof.
- 9.** Les explosifs, munitions ou armes ne sont pas acceptés à l'Ökihof. Ils peuvent cependant être remis à un poste de police.
- 10.** Il est interdit de déposer devant l'Ökihof des déchets ou du matériel devant être remis. Un non-respect de cette directive donnera lieu à des poursuites.
- 11.** La zone peut être surveillée par vidéo.
- 12.** Les consignes du personnel de l'Ökihof doivent être suivies.

Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'expulsion du terrain, l'interdiction d'accès, des poursuites judiciaires ou des demandes de dommages et intérêts.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Association des communes zougaises pour la gestion des déchets ZEBA



Pour votre sécurité, ce terrain est placé sous surveillance vidéo.

Déchets – qu'en faire ?



Le programme de recyclage de Zoug prévoit la possibilité de déposer la plupart des déchets gratuitement dans les Tri tout (centres de tri de déchets) (Ökihof) des différentes communes grâce à une contribution de recyclage anticipée. Pour les déchets soumis à cette contribution, comme les ordures ménagères à incinérer, les batteries de voitures et les pneus, le montant de la taxe est précisé dans la réglementation des déchets de votre commune.

Les trois étapes de la limitation des déchets :

Eviter

Demandez-vous avant chaque achat si vous en avez vraiment besoin. Renoncez sciemment aux produits inutiles. Choisissez les produits les plus durables et les plus respectueux de l'environnement. Refusez tout emballage superflu.

Réduire

Achetez des produits pouvant être réparés. Préférez les bouteilles et récipients réutilisables. Evitez de produire des restes. N'achetez que les quantités absolument nécessaires.

Revaloriser

Choisissez des matériaux recyclables tels que le papier, le verre, le métal. Réutilisez plusieurs fois le même emballage, chez vous et au travail. En achetant des produits recyclés, vous contribuez à boucler le cycle des matières premières. Vous pouvez composter les déchets organiques, de la cuisine et du jardinage, sur le balcon ou dans le jardin ou les donner aux « tournées vertes ».

Avez-vous d'autres questions ?

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous adresser au service de protection de l'environnement de votre commune. D'autre part, le personnel des Tri tout pourra certainement vous renseigner.

Triez les déchets !

Les matériaux suivants ne peuvent pas être jetés dans le sac à ordures :

Déchets organiques :

Le compostage des restes alimentaires et des déchets du jardin fournit une excellente terre végétale. Les déchets compostables ne doivent pas être déposés aux Tri tout, mais donnés aux « tournées vertes ».

Vieux verre :

Ramenez au magasin les récipients et bouteilles en verre réutilisables. Séparez le verre cassé des bouteilles intactes (bouteilles de Chianti panier compris) et triez-les par couleur avant de les

déposer dans les collecteurs correspondants. Le vieux verre récolté permet de fabriquer de nouvelles bouteilles.

Vieux métaux :

Apportez les vieux métaux aux Tri tout de votre commune. Les boîtes de conserve en fer-blanc et en aluminium sont récoltées séparément. Tous les vieux métaux sont regroupés, fondus et recyclés.

Pneus :

Ramenez les vieux pneus au garage ou au point de vente qui vous les a vendus ou qui vous vend les nouveaux. Ils sont rechapés ou utilisés comme combustible dans les fabriques de ciment.

Textiles :

Donnez les vêtements propres et en bon état aux organismes caritatifs qui organisent des collectes. Des sacs en plastique spéciaux vous sont remis par leurs soins.

Huile usée :

Les huiles tant minérales que végétales (huiles alimentaires ou pour moteurs) sont des déchets spéciaux. Vous devez donc dans tous les cas ramener l'huile séparément à votre mécanicien ou au Tri tout. Ne videz jamais de l'huile dans le lavabo, les WC ou les canalisations.

Appareils électriques :

Les appareils défectueux tels que téléviseurs, ordinateurs, radios, réfrigérateurs etc. doivent être ramenés au fournisseur ou à un magasin qui vend de nouveaux appareils, ou déposés au Tri tout. Les points de vente doivent reprendre ces appareils gratuitement.

Tubes fluorescents :

Déposez les néons et lampes à faible consommation au magasin où vous les avez achetés, ou au Ökihof. Les substances qu'ils contiennent sont éliminées dans les règles de l'art, le métal et le verre sont recyclés.

Produits chimiques :

Triez les peintures, vernis, médicaments, produits toxiques et chimiques et ramenez-les à votre droguerie ou pharmacie.

Piles et batteries de voitures :

Vous devez les ramener au point de vente, au garage respectivement au Ökihof. Ces articles sont recyclés.